

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

Commune de Bernières-sur-Mer

Département du Calvados

Présents : Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL, Madame DELAVILLE, Monsieur BRIAS, Madame PINEAU, Madame GOHORY, Madame LEFEBVRE, Monsieur LOUSSOT, Monsieur DUPONT FEDERICI, Monsieur LEDUC, Madame VINATIER.

Absents : Madame TERRIER pouvoir donné à Madame LENOEL, Monsieur BENOIST pouvoir donné à Monsieur BRIAS, Monsieur BOUET pouvoir donné à Madame DELAVILLE, Madame POIRIER pouvoir donné à Monsieur LEPORTIER, Monsieur LAVERT pouvoir donné à Madame LEFEBVRE, Madame FLEURY pouvoir donné à Monsieur DUPONT FEDERICI, Monsieur RETROU.

Secrétaire de séance : Madame DELAVILLE

Monsieur LEPORTIER informe les membres du conseil municipal que 2 points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Retrait de la commune déléguée de GUILBERVILLE du SDEC Energie,
- Location de l'appartement situé Place du 6 juin, résidence Les Voiles de Nacres. Fixation du tarif.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 JUIN 2017

Monsieur LEPORTIER demande aux membres du conseil municipal d'approuver le compte rendu du 26 juin 2017.

Vote pour à l'unanimité

RECRUTEMENT D'UNE COORDINATRICE POUR LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES : CREATION D'UN POSTE A DUREE DETERMINEE

Monsieur LEPORTIER informe les membres du conseil, que les Temps d'Activités Périscolaires étant maintenus pour l'année scolaire 2017-2018, il est nécessaire de créer un poste en CDD d'un an sur la base de 18 heures par semaine. Monsieur LEPORTIER rappelle que les crédits sont inscrits au budget.

Vote pour à l'unanimité

CREATION D'UN POSTE EN CDD AUX ESPACES VERTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur LEPORTIER demande l'autorisation de recruter un agent contractuel pour la période du 27 septembre au 31 décembre 2017, sur la base de 21 heures hebdomadaires. Monsieur LEPORTIER précise que ce poste s'avère indispensable pour procéder aux opérations de désherbage dans la commune, compte tenu à la fois de l'incapacité de 2 agents empêchés médicalement d'effectuer ces tâches et du passage à 80% d'un agent à compter du 1^{er} septembre 2017.

Vote pour à l'unanimité

OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DES PECHEURS PLAISANCIERS ET A PIEDS

Monsieur LEPORTIER rappelle que lors de sa séance du 7 mars dernier, les membres du conseil avaient accepté de revoir la demande de subvention de l'association si l'organisation d'une poissonnade ouverte au public avait lieu.

Monsieur LEPORTIER demande d'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 euros à l'Amicale des Pêcheurs Plaisanciers et à Pieds, du fait que la poissonnade a eu lieu le 5 août dernier.

Monsieur DUPONT FEDERICI et Madame LEFEBVRE indiquent que cette manifestation était très bien.

Vote pour à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UNE VIDEO PROTECTION A DESTINATION DU PARC BERTHELEMY

Monsieur LEPORTIER rappelle qu'une dépense d'investissement, d'un montant de 5 000 euros, a été inscrite au budget 2017 pour l'acquisition d'une caméra de surveillance pour le parc Berthélémy.

Monsieur LEPORTIER informe les membres du conseil, que cette opération est susceptible de recevoir une subvention, et leur demande de l'autoriser à effectuer cette demande.

Vote 15 pour – 2 abstentions (Madame FLEURY – Monsieur DUPONT-FEDERICI)

CANDIDATURE DES PLAGES DU DEBARQUEMENT POUR UNE INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO. ASSOCIATION DE PREFIGURATION A LA GOUVERNANCE DES PLAGES DU DEBARQUEMENT : ADHESION DE LA COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER

Monsieur LEPORTIER informe le Conseil Municipal que la Région Normandie a décidé de créer une association de préfiguration de la gouvernance des « Plages du Débarquement » dans le cadre d'une demande d'inscription des Plages du Débarquement sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Monsieur LEPORTIER précise que cette association permettra :

- ~ De conforter la démarche existante en étant plus performant dans le portage collégial de la candidature,
- ~ D'animer la candidature et de mettre en œuvre les actions d'information et de sensibilisation nécessaires au partage des valeurs du bien auprès des différents acteurs,
- ~ De fédérer l'ensemble des acteurs autour du projet et donc de construire progressivement le partenariat,
- ~ De donner une unité au bien, aujourd'hui très morcelé.

Monsieur LEPORTIER demande l'accord des membres du conseil municipal, considérant l'intérêt de cette démarche et l'importance de la gouvernance dans le dispositif de gestion du futur bien, pour :

- Adhérer à cette association de préfiguration de la gouvernance du bien étant précisé qu'une cotisation annuelle est envisagée à hauteur de 150 euros,
- Le désigner représentant titulaire, et Monsieur BRIAS suppléant au sein de cette Association,
- Participer aux travaux de mise en place dans ce cadre,
- Et l'autoriser à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur LEDUC demande qui seront les membres de cette association ?

Monsieur BRIAS précise qu'il a assisté à une réunion avec Madame LENOEL et confirme que le bureau de l'association sera constitué des 32 communes (du nord de Sainte Mère l'Eglise à un peu plus loin de Ouistreham). Ces communes bénéficieront de subvention moyennant des aménagements notamment de signalisation et d'accueil comme les parkings. Il nous précise également qu'une plateforme numérique va être créée et va permettre en temps réel le suivi du dossier. Il nous indique que sont également concernées toutes les communes impactées par le Débarquement, soit une centaine en tout. Le projet est déposé au ministère, il comporte environ 900 pages. La région engane également 3 Millions d'euros. A noter que le travail effectué précédemment par la commune, Monsieur GIRARD est reconnu de qualité sur le référencement des sites.

Madame LENOEL précise que l'association va s'élargir aux professionnels et aux communes impactées par le Débarquement, ce qui représentera plus de 100 communes. Elle précise également qu'une manifestation populaire sera organisée au printemps prochain, qu'il faudra engager un investissement important sur l'événementiel pour le 75^e anniversaire du débarquement, ce qui pourra être déterminant pour la reconnaissance de cette candidature. Cela permettra de valoriser la commune, à noter que Bernières est inscrit sur les 6 thématiques du dossier. Madame LENOEL précise qu'il faudra associer les scolaires dans l'événementiel.

Monsieur LEDUC demande quelles sont ces 6 thématiques ?

Madame LENOEL indique qu'elle ne les a pas toutes en tête, en cite quelques-unes comme la gouvernance, la signalétique, le stationnement, l'événementiel.

Monsieur LEDUC demande qu'on lui transmette la liste des thématiques.

Madame LENOEL lui indique qu'elle lui fera parvenir ultérieurement.

Madame VINATIER demande si le parc éolien peut être un frein à cette inscription ?

Madame LENOEL indique que cela n'a pas été évoqué lors de la réunion.

Vote pour à l'unanimité

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Monsieur LEPORTIER rappelle que dans le cadre de l'intégration des communes de Courseulles-sur-Mer et de Reviers à compter du 1^{er} janvier 2017, il a fallu déterminer le coût net des charges transférées afin de calculer l'attribution de compensation à verser aux 2 nouvelles communes.

Monsieur LEPORTIER rappelle que le rapport de la CLECT qui a été transmis aux membres du conseil, doit être soumis à l'approbation de chaque commune membre de la communauté de communes de Cœur de Nacre.

Monsieur DUPONT FEDERICI demande pourquoi Madame PHILIPPEAU a voté contre ?

Madame DELAVILLE précise qu'elle a la même question.

Madame LENOEL indique que la CLECT a eu connaissance lors de la dernière réunion d'évaluation d'un devis de 124 000 € HT pour des travaux en zone d'activité économique à Courseulles-sur-Mer. Compte tenu que ces travaux auraient été à la charge de Cœur de Nacre et qu'aucune dépense n'avait été engagée depuis plusieurs années, la CLECT a retenu une charge transférée, calculée sur une moyenne de 8 ans, à hauteur de 20%. Courseulles-sur-Mer a voté contre au motif que ces travaux étaient prévus pour 2018.

Vote pour à l'unanimité

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE AU SDEC ENERGIE POUR TRANSMETTRE SA COMPETENCE « ENERGIE RENOUVELABLE SUR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ».

Monsieur LEPORTIER rappelle que par délibération du 27 avril dernier a été approuvée la modification des statuts de la communauté de communes Cœur de Nacre pour intégrer la compétence « énergies renouvelables sur les équipements communautaires ».

Monsieur LEPORTIER informe le conseil municipal que la communauté de communes a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE pour pouvoir lui transmettre cette compétence.

Monsieur LEPORTIER demande de se prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes Cœur de Nacre pour le transfert de la compétence « Energies renouvelables sur les équipements communautaires », précisant que le comité syndical du SDEC ENERGIE a approuvé cette demande par délibération le 19 septembre 2017.

Monsieur DUPONT FEDERICI demande quel est l'avantage ?

Madame LENOEL répond, « je me retourne vers Monsieur LOUSSOT ».

Monsieur LOUSSOT indique que cela concerne les panneaux solaires qui vont être installés sur la piscine de Douvres et uniquement toutes les énergies renouvelables.

Monsieur LEDUC précise que concrètement l'adhésion apporte le financement et le savoir-faire. Il y-a-t-il des inconvénients ?

Monsieur LOUSSOT précise que non sauf si vous êtes contre.

Monsieur LEPORTIER précise que certains membres du conseil communautaire ont rapporté la dangerosité de ces installations lors d'un incendie. Ancien membre de la commission de sécurité départementale, Monsieur LEPORTIER précise que toutes ces installations font l'objet d'un certificat de conformité délivré par la commission centrale de sécurité et qu'il n'a jamais été confronté à cette dangerosité.

Monsieur LEDUC précise que puisqu'il y a des subventions sur ces projets, il serait intéressant d'avoir des projets sur les bâtiments communaux.

Monsieur LEPORTIER indique que pour avoir des projets, il faut des financements.

Monsieur LEDUC répond qu'il serait intéressant de faire une étude, et de voir par exemple sur les ateliers communaux.

Monsieur LEPORTIER précise qu'il en prend note.

Vote pour à l'unanimité

AUTORISATION DE LANCER UNE PROCEDURE ADAPTEE ET DE SIGNER TOUT ACTE NECESSAIRE A LA PASSATION DU MARCHE RELATIF A LA SECURITE ET PROTECTION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur LEPORTIER informe les membres du conseil municipal que le matériel de protection et de surveillance installé dans les différents bâtiments communaux, en 2006 et 2009, connaît de nombreux dysfonctionnement et ne permet pas une lisibilité sur les coûts.

Monsieur LEPORTIER demande l'autorisation d'engager une estimation financière pour la mise en place d'un nouveau système, afin de lancer une procédure de passation de marché public et de l'autoriser à signer tout acte nécessaire à la passation du marché.

Monsieur LEDUC demande si c'est un marché, et de quel ordre ?

Madame LENOEL indique qu'un marché passé en 2006 concerne la mairie et un autre en 2009 pour l'école. A aujourd'hui nous n'avons pas de lisibilité sur les tarifs, un référencement est indiqué sur le coût de la main d'œuvre. De plus, ni le Maire, ni le policier municipal ne peuvent obtenir d'informations dans le contrat actuel. La maintenance est facturée au coup par coup, les formules de révisions de prix ne sont pas connues. Actuellement le prix est de 1900 € plus tout le cout par cout. Il s'agit de tout remettre à plat en termes de besoins et éventuellement de faire des économies. A noter qu'un préavis de 3 mois est prévu au contrat.

Vote pour à l'unanimité

AUTORISATION DE LANCER UNE PROCEDURE ADAPTEE ET DE SIGNER TOUT ACTE NECESSAIRE A LA PASSATION DU MARCHE RELATIF A L'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Monsieur LEPORTIER rappelle que lors de sa séance du 10 novembre 2016, le conseil municipal l'avait autorisé à signer une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'assurance statutaire. Monsieur LEPORTIER indique que ce marché groupé, géré individuellement par chaque commune membre, avait permis à la commune de diminuer son taux de cotisation de 8,95% à 4,80%.

QUATREM, société titulaire du marché, a envoyé par lettre recommandée sa décision de résilier ce marché au 31 décembre prochain, du fait des absences cumulées depuis le 1^{er} janvier 2017.

Monsieur LEPORTIER demande l'autorisation d'engager une procédure adaptée et de signer tout acte nécessaire à la passation de ce dernier.

Vote pour à l'unanimité

RETRAIT DE LA COMMUNE DELEGUEE DE GUILBERVILLE DU SDEC ENERGIE

Monsieur LEPORTIER informe que la commune nouvelle de Torigny-les-Villes dans la Manche, constituée des communes de Torigny-sur-Vire, Brectouville, Giéville et GUILBERVILLE a décidé par délibération en date du 22 septembre 2016, d'adhérer au syndicat d'électricité de la Manche, le SDEM, et par voie de conséquence, de demander le retrait du syndicat de la commune déléguée de GUILBERVILLE qui était adhérente au SDEC ENERGIE.

Monsieur LEPORTIER, suite à l'approbation sur ce retrait du comité syndical du SDEC ENERGIE, demande au conseil municipal sur ce retrait conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur LEDUC demande quel est l'intérêt ?

Madame LENOEL précise que cette commune fait maintenant partie d'une commune nouvelle.

Vote pour à l'unanimité

LOCATION DE L'APPARTEMENT SITUE PLACE DU 6 JUIN, RESIDENCE LES VOILES DE NACRE. FIXATION DU TARIF

Monsieur LEPORTIER propose la location d'un appartement de 47,81 m², propriété de la commune, à usage professionnel. Le futur locataire, notaire de profession, accepte le bail moyennant un loyer mensuel de 600 euros hors charges révisable annuellement en fonction de l'indice du coût de la construction du 2^e trimestre publié par l'INSEE.

Monsieur LEPORTIER demande l'autorisation de signer les documents nécessaires pour cette location.

Monsieur DUPONT FEDERICI demande s'il s'agit d'un bail professionnel de 3 ans ?

Madame LENOEL précise que oui, car c'est réglementaire pour une profession libérale et indique que la durée est de 6 ans minimum. En cas de résiliation, un préavis de 6 mois est prévu. La notaire souhaite s'installer sur Bernières et ce local est temporaire.

Madame VINATIER demande si elle s'installe toute seule ?

Monsieur LEPORTIER répond que oui et précise que c'est une première installation. Elle occupera ce local dans l'attente d'un autre définitif sur Bernières.

Vote pour à l'unanimité

Questions et informations diverses

- Monsieur DUPONT FEDERICI par rapport à l'article d'Ouest France concernant l'intégration de la communauté de communes Cœur de Nacre. Qu'en est-il de l'intégration à Caen la mer ?

Monsieur LEPORTIER précise que le bureau communautaire s'est réuni et a statué à l'unanimité pour que nous ne soyons pas intégrés à Caen La Mer avant 2020 ? Nous ne sommes pas favorables au calendrier. La décision a été envoyée au préfet.

Monsieur DUPONT FEDERICI demande si vous avez des contacts avec Monsieur BRUNEAU ?

Monsieur LEPORTIER et Madame LENOEL précisent que Cœur de Nacre n'est pas contre de développer des coopérations avec Caen la Mer, notamment dans le cadre de partenariats, mais qu'ils n'ont pas connaissance du contenu à ce jour.

Madame LENOEL indique qu'il lui semble que la CDCI avait un « deal » pour cette intégration.

Monsieur LEDUC demande quand et comment ce partenariat va être initié ?

Monsieur LOUSSOT précise que Cœur de Nacre fait son projet de territoire.

Monsieur DUPONT FEDERICI indique que Caen la Mer est diffus.

Monsieur LOUSSOT rappelle bien que le vrai problème c'est de savoir ce que Caen la Mer veut faire de cette façade Nord ?

Monsieur LEPORTIER demande effectivement qu'ont-ils à nous préciser ?

Monsieur LOUSSOT indique que ce n'est pas une énormité. Mais qu'en est-il du PLUI, de la carte scolaire, de la politique locale d'habitat ? Il faut donc faire cela avant la fusion. C'est une question d'ambition pour le territoire et la vision que l'on souhaite. Aujourd'hui nous n'en avons pas.

Monsieur LEDUC entend bien que Cœur de Nacre travaille sur le projet, mais notre commune peut-elle déjà travailler ?

Monsieur LEPORTIER précise qu'il fait partie de la Commission Projet de Territoire avec Monsieur LEFORT.

Monsieur LOUSSOT précise qu'un PLUI peut permettre de mettre en forme une organisation d'ensemble.

Madame LENOEL précise bien que c'est toujours le souhait de l'Intercom.

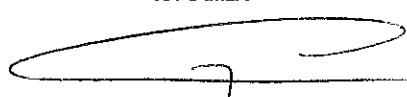
Monsieur LEDUC affirme qu'il faut faire les choses par anticipation pour ne pas avoir de regret.

Pas de questions supplémentaires et clôture du conseil à 20H55.

Prochain conseil : jeudi 23 novembre 2017 à 20 heures

Fin de la séance : 20h55

Le Maire



Denis LEPORTIER

Secrétaire de séance


Isabelle DELAVILLE